

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 05 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 31 Mars 2014, s'est réuni en Mairie à 10 H 30 sous la présidence de Jean-Jacques KARMAN, doyen.

Etaient présents : BEAUDET Pascal, DERKAOUI Meriem, VALLY Sophie, DAGUET Anthony, CHERET Magali, KAMALA Kilani, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, WOHLGROTH Antoine, DUCATTEAU Sylvie, ROZENBERG Silvère, MILLA Josiane, CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, TLILI Mohamed Fathi, FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, KADDOURI Nourredine, PEJOUX Claudine, SANON Guillaume, LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, HAFIDI Abderrahim, DIAKITE Yacine, LOGRE Benoît, VIGEANT Claire, AÏT-BOUALI Omar, YAOU El Abbassia, MENIA Fayçal, LENOURY Nadia, BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux**,

Excusés :

Représentés par :

M. PLEE Eric
M. SALVATOR Jacques

Mme MARINO Danielle
Mme YONNET Evelyne

M. AÏT-BOULI Omar représenté par M. RACHEDI Hakim à partir de 11H30.

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014059

Signataire : ABW/PC

OBJET Fixation du nombre d'Adjoints au Maire devant être élus

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L2121-2 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal est composé de 49 conseillers municipaux ce qui conduit à pouvoir élire au maximum 14 Adjoints au Maire,

Considérant l'intérêt de disposer du nombre maximum d'adjoints au Maire pour permettre une meilleure répartition des tâches et un suivi adapté des projets municipaux ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

FIXE le nombre réglementaire des Adjoints au Maire à 14,

DIT qu'il y a lieu de créer 14 postes d'Adjoints au Maire,

le Maire

Pascal BEAUDET



Reçu en Préfecture le : 07/04/2014

Publié le 07/04/2014

Certifié exécutoire le : 07/04/2014

le Maire

Pascal BEAUDET

